Département de la CORREZE

Commune de SEILHAC

Nombre de Membres:

En exercice: 19

Présents: 19

Votants: 19

Délibération N° 046-2022

APPROBATION CONTRAT D'APPRENTISSAGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt deux le quinze du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 09 septembre 2022

Présents:

MM CHAMBRAS, COLBORATI, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

<u>Secrétaire de Séance</u> : Mme VILLATOUX Catherine

M. Le maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par la mission locale pour accueillir un jeune en apprentissage à compter de la rentrée de septembre 2022.

Ce jeune est scolarisé au CFAI de Ste Fortunade, en CAPA Jardinier paysagiste.

La durée de l'apprentissage est de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Donne son accord à la signature du contrat d'apprentissage avec le jeune concerné
- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires
- Précise que les crédits budgétaires seront inscrits chaque année au budget

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus. Le maire, Marc Géraudie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20220915-D046-2-2022-DE